

Quinze ans pour le violeur de fillette de Montfort

L'avocat général a emporté la conviction de la cour d'assises du Var, à laquelle il était demandé d'écartier José Antonio Lopes Oliveira de la société et du département pour de longues années

La cour d'assises du Var a condamné hier soir José Antonio Lopes Oliveira à quinze ans de réclusion, pour l'enlèvement et le viol d'une fillette de 7 ans, le 18 août 2012 à Montfort-sur-Argens. Ce plâtrier de 59 ans, originaire des îles du Cap-Vert, avait reconnu les faits. Sa peine a été assortie d'un suivi sociojudiciaire de sept ans, ainsi que de cinq ans d'interdiction de séjour dans le Var.

Pédophilie pas avérée

À la reprise des débats, la cour a entendu les experts psychiatres et psychologues qui ont examiné l'accusé. Ils n'ont pas décelé chez lui de pathologie psychiatrique, mais ont constaté une intelligence en dessous de la normale.

S'il n'a pas laissé paraître de sentiment de culpabilité, c'est à cause d'une personnalité

égocentrique et rigide, où dominent les comportements de manipulation. Son sentiment de honte était lié à l'importance qu'il accorde au regard de la société, au fait d'être bien vu à Montfort. Les experts ont ajouté que les éléments manquaient pour attester d'une déviance pédophile.

L'impact sur l'enfant et sa famille

M^e Patrick Giovannangeli a abordé la barre pour représenter la jeune victime. Une fillette, dorénavant âgée de 8 ans, qui est depuis les faits plongée dans l'anxiété. Elle a développé des peurs phobiques et ne quitte désormais plus sa mère. Pour les experts, la construction de sa personnalité pourrait être perturbée à l'adolescence. De son côté, M^e Laure Bonnevialle-Hafler a mis en évé-



José Antonio Lopes Oliveira, plâtrier de 59 ans, originaire des îles du Cap-Vert, avait reconnu les faits.

(Photo C. Chavignaud)

dence les répercussions de ce viol sur les parents de la petite, « submergés par un sentiment de culpabilité ».

Pulsions aggravées par l'abus d'alcool

Dans son réquisitoire, l'avocat général Audrey Gambin

a rappelé la précision des faits rapportés l'enfant, auprès du gendarme spécialisé, décrivant les lieux, les vêtements et l'odeur de son agresseur, citant des phrases que lui avait dites José Oliveira. L'examen gynécologique, puis une expertise ADN du

caleçon de l'accusé, avaient validé la parole de l'enfant. Les aveux de l'accusé paraissaient la démonstration de sa culpabilité, ne laissant qu'une question sans réponse : pourquoi avait-il agressé la fillette?

Pour M^e Gambin, « son comportement violent, physiquement et sexuellement, avec ses propres filles et ses compagnes successives » correspondait à des pulsions sexuelles, aggravées par son alcoolisme.

« Il est passé trop longtemps entre les mailles du filet », a-t-elle conclu, pour requérir quinze ans de réclusion et dix ans de suivi sociojudiciaire.

Pas un monstre

Dans une défense toute en nuance, M^e Caroline Ciccione s'est efforcée de rendre un visage humain à l'accusé, mettant sur le compte du

stress de l'audience et de ses capacités intellectuelles limitées les difficultés de José Oliveira à s'exprimer.

« Pourquoi ? Il n'est tout simplement pas en capacité de répondre à cette question, d'expliquer son passage à l'acte. Il se dégoûte lui-même. »

M^e Ciccione était soucieuse de voir l'accusé jugé pour les faits, et non pour des précédents qui n'avaient pas donné lieu à des poursuites. « On ne peut occulter ce qu'ont dit ses précédentes compagnes. Mais elles étaient majeures, elles avaient la possibilité de porter plainte, et elles ne l'ont pas fait. »

Quant au risque de récidive, elle a souligné que les experts n'avaient parlé que de probabilités: « On ne peut anticiper son comportement. En prison il a un suivi psychologique, il évolue. »

Viol à Nans-les-Pins : il dit que la plaignante l'accuse par intérêt



Après la clôture de l'instruction hier, place dès ce matin au réquisitoire de l'avocat général et aux plaidoiries de la défense.

(Photo archive Var-matin)

La cour d'assises du Var a achevé hier l'instruction du procès pour viol de Ion Ghilimeï. Ce palefrenier roumain de 33 ans est accusé d'avoir abusé, en août 2014, une écuyère du haras, où ils étaient tous deux employés à Nans-les-Pins. Ce qu'il a toujours nié.

Apprécié dans le travail

Sur le plan de sa personnalité, l'accusé a un casier judiciaire vierge. Il est venu de Pologne en octobre 2011, pour travailler sur l'exploitation qui employait déjà son beau-frère. Son employeur a précisé à M^{me} Béatrice Tur et Jamel Guesmi en défense, qu'il le considérait comme quelqu'un de calme, serviable et gentil. « Son poste l'attend toujours, dès qu'il sortira de prison. »

S'agissant des faits, il n'avait rien entendu, mais ne comprenait pas pourquoi Mélanie, au lieu de s'enfuir vers le village, n'était pas venue se réfugier dans sa maison, qui est à 50 mètres des logements des employés.

Les experts

La psychologue qui a examiné Mélanie a relevé chez elle un syndrome post-traumatique important : « Elle est angoissée, elle n'a plus de travail ni de logement. » La plaignante lui a décrit une scène de bagarre très violente, qui a duré une demi-heure, où elle a crié sans que personne ne lui vienne en aide. À ce sujet, le beau-frère de l'accusé, qui occupait l'appartement situé juste au-dessus du studio de la plaignante, avait dit, comme, son épouse, n'avoir rien entendu la nuit des faits. Quant au psychiatre, il n'a trouvé chez Ion Ghilimeï aucun signe d'une maladie mentale.

Dans l'hypothèse où il était

passé outre au consentement de Mélanie, c'était sans doute le fait d'une pulsion, où les inhibitions avaient été levées par l'excès d'alcool.

L'accusé nie

Questionné sur les faits, Ion Ghilimeï a répété qu'il avait eu avec la plaignante une relation sexuelle sans violence, pour laquelle elle était consentante.

Il a nié avoir enfoncé la porte des toilettes. Ni aussi avoir été à l'origine des marques qu'elle avait sur les bras. Selon lui, elles avaient pu être causées par un cheval, qui l'avait bousculée dans l'après-midi. L'empreinte de sa main, retrouvée par le médecin légiste sur le ventre de la jeune femme ? C'était peut-être parce qu'il l'avait serrée trop fort pendant l'étreinte.

Fuite inexplicable

Aux intérêts de Mélanie, M^{me} Laure Bonnevalle-Haller n'a pas obtenu d'explication de l'accusé sur l'état de choc dans lequel les gendarmes avaient trouvé la jeune femme. Quant à savoir pourquoi elle l'avait mis en cause, s'il était innocent, Ion Ghilimeï a répondu qu'à son avis, elle l'accusait pour l'argent qu'elle pouvait espérer obtenir en dommages et intérêts.

« Il se défend en l'accusant d'avoir menti, a plaidé M^{me} Bonnevalle. Mais quel serait son intérêt ? Pensez-vous que c'est par plaisir ou par vengeance qu'à 3 heures du matin elle a décidé de courir pieds nus, pendant deux kilomètres à travers les bois, comme si sa vie en dépendait ? »

La parole sera donnée ce matin à l'avocat général pour son réquisitoire, puis aux avocats de la défense.

G. D.

POMPES FUNEBRES
Pascal LECLERC
Des obsèques DIGNES, des tarifs RESPECTUEUX
TOULON (4 agences) - COGOLIN
HYERES - LA SEYNE - SIX FOURS
04 94 14 17 00

Avis d'obsèques
De Fréjus, Saint-Raphaël
M^{me} Ranoa Bullich, son épouse
Emmanuel et Estelle, ses enfants
Arnaud, Adrien, Isa, Maëlle, ses petits-enfants
M. et Mme Freddy Monti
M. et Mme André Bullich
Ainsi que toute la famille
Ont la tristesse de faire part du décès de
Monsieur
Maurice BULLICH
survenu le 21 mai 2016.
La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 3 juin 2016, à 16h30, en la chapelle Sainte-Séverine, suivie de l'inhumation au cimetière A. Karr, à Saint-Raphaël.
PF Roblot
04.94.58.06.52

De Four-les-Plages
M^{me} Sonia Tranzéat, son épouse
Sylvie, Simon, Sidoné et Maël, ses enfants
Clément, Corentin, Célie et Malo, ses petits-enfants
Ainsi que l'ensemble de la famille, Chantal, tous ses proches et amis
Ont l'immense tristesse d'annoncer le décès de
Monsieur
Philippe TRANZÉAT
Capitaine de vaisseau
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite
Titulaire de la médaille de l'aéronautique navale
survenu le 31 mai 2016, à Ste-Fours-les-Plages, dans sa 68e année des suites d'une longue maladie.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 3 juin 2016, à 10 heures, en la salle d'oraison du crématorium de La Seyne-sur-Mer, suivie de la crémation. Un registre de signatures tiendra lieu de condoléances.
Ni fleurs ni couronnes.
PF Les Papillon
04.94.74.80.88

De Plan-de-Castellot, Comtatino
M. Gilbert Laurac, son épouse
Parents et filles
Ont la tristesse de faire part du décès de
Madame
Maryse LAURAC
née ROMAN
survenue le 21 mai 2016.
La cérémonie religieuse aura lieu au Vignoble du Plan-de-Castellot, jeudi 2 juin 2016, à 10 heures, suivie de l'inhumation au nouveau cimetière du Plan-de-Castellot.
PF Roblot
04.94.58.06.52

De Toulon
M^{me} Dominique Méaulle, son épouse
Sa famille
Ont le regret de faire part du décès de
Monsieur
Claude MÉAULLE
survenu le 10 mai 2016, à l'âge de 88 ans.
Les obsèques se sont déroulées dans l'intimité familiale, dans la Drôme.

De Hyères
Les familles de
Monsieur
Pierre LANTRUA
ont la douleur de faire part de son décès survenu le 30 mai 2016, à Colmar-les-Alpes, à l'âge de 79 ans.
La crémation aura lieu le vendredi 3 juin 2016, à 9 h 30, au crématorium de Vitouban.

De Plan-de-Castellot, Comtatino
M. Gilbert Laurac, son épouse
Parents et filles
Ont la tristesse de faire part du décès de
Madame
Maryse LAURAC
née ROMAN
survenue le 21 mai 2016.
La cérémonie religieuse aura lieu au Vignoble du Plan-de-Castellot, jeudi 2 juin 2016, à 10 heures, suivie de l'inhumation au nouveau cimetière du Plan-de-Castellot.
PF Roblot
04.94.58.06.52

De Garéoult, Toulon
Aline Fabrice, son épouse et M^{me} née Linda, sa fille
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants
Parents et amis
Ont la tristesse de faire part du décès de
Madame
Angèle LIMA
née MARINO
survenue à l'âge de 95 ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 3 juin 2016 à 10 h 30, en l'église de Garéoult, suivies de l'inhumation au cimetière de la commune.
PF Roblot
04.94.58.06.52

POMPES FUNEBRES
Pascal LECLERC
Des obsèques DIGNES, des tarifs RESPECTUEUX
TOULON (4 agences) - COGOLIN
HYERES - LA SEYNE - SIX FOURS
04 94 14 17 00

De Hyères
Les familles de
Monsieur
Pierre LANTRUA
ont la douleur de faire part de son décès survenu le 30 mai 2016, à Colmar-les-Alpes, à l'âge de 79 ans.
La crémation aura lieu le vendredi 3 juin 2016, à 9 h 30, au crématorium de Vitouban.

De Plan-de-Castellot, Comtatino
M. Gilbert Laurac, son épouse
Parents et filles
Ont la tristesse de faire part du décès de
Madame
Maryse LAURAC
née ROMAN
survenue le 21 mai 2016.
La cérémonie religieuse aura lieu au Vignoble du Plan-de-Castellot, jeudi 2 juin 2016, à 10 heures, suivie de l'inhumation au nouveau cimetière du Plan-de-Castellot.
PF Roblot
04.94.58.06.52

De Garéoult, Toulon
Aline Fabrice, son épouse et M^{me} née Linda, sa fille
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants
Parents et amis
Ont la tristesse de faire part du décès de
Madame
Angèle LIMA
née MARINO
survenue à l'âge de 95 ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 3 juin 2016 à 10 h 30, en l'église de Garéoult, suivies de l'inhumation au cimetière de la commune.
PF Roblot
04.94.58.06.52

DES FORMULES OBSÈQUES
inhumation ou crémation
Service Hommage Inhumation à partir de 2290 €
Service Hommage Crémation à partir de 1690 €
MAISON ROBLOT
04 94 58 74 82
04 94 69 06 92
04 94 79 99 04
04 94 65 18 36
04 94 36 89 55
04 94 78 04 57
04 94 34 48 64
04 94 09 29 27
www.roblo.fr

Emma Borgetto, sa fille Jean-François Borgetto, son père; Pascaline Borgetto, sa belle-mère; Stéphanie et Yannick, ses frères et sœur;
Sophie Caupet et Mathieu;
Ainsi que ses collègues de l'Office National des Forêts
Ont la douleur de faire part du décès de
Monsieur
Eric BORGETTO
Agent de l'ONF à Aups
survenu le 29 mai 2016.
Les obsèques auront lieu jeudi 2 juin 2016, à 11 heures, au crématorium de Vitouban (83).

De Garéoult, Toulon
Aline Fabrice, son épouse et M^{me} née Linda, sa fille
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants
Parents et amis
Ont la tristesse de faire part du décès de
Madame
Angèle LIMA
née MARINO
survenue à l'âge de 95 ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 3 juin 2016 à 10 h 30, en l'église de Garéoult, suivies de l'inhumation au cimetière de la commune.
PF Roblot
04.94.58.06.52

De Four-les-Plages
M^{me} Sonia Tranzéat, son épouse
Sylvie, Simon, Sidoné et Maël, ses enfants
Clément, Corentin, Célie et Malo, ses petits-enfants
Ainsi que l'ensemble de la famille, Chantal, tous ses proches et amis
Ont l'immense tristesse d'annoncer le décès de
Monsieur
Philippe TRANZÉAT
Capitaine de vaisseau
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite
Titulaire de la médaille de l'aéronautique navale
survenu le 31 mai 2016, à Ste-Fours-les-Plages, dans sa 68e année des suites d'une longue maladie.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 3 juin 2016, à 10 heures, en la salle d'oraison du crématorium de La Seyne-sur-Mer, suivie de la crémation. Un registre de signatures tiendra lieu de condoléances.
Ni fleurs ni couronnes.
PF Les Papillon
04.94.74.80.88

De Toulon
M^{me} Dominique Méaulle, son épouse
Sa famille
Ont le regret de faire part du décès de
Monsieur
Claude MÉAULLE
survenu le 10 mai 2016, à l'âge de 88 ans.
Les obsèques se sont déroulées dans l'intimité familiale, dans la Drôme.

De Hyères
Les familles de
Monsieur
Pierre LANTRUA
ont la douleur de faire part de son décès survenu le 30 mai 2016, à Colmar-les-Alpes, à l'âge de 79 ans.
La crémation aura lieu le vendredi 3 juin 2016, à 9 h 30, au crématorium de Vitouban.

De Garéoult, Toulon
Aline Fabrice, son épouse et M^{me} née Linda, sa fille
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants
Parents et amis
Ont la tristesse de faire part du décès de
Madame
Angèle LIMA
née MARINO
survenue à l'âge de 95 ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 3 juin 2016 à 10 h 30, en l'église de Garéoult, suivies de l'inhumation au cimetière de la commune.
PF Roblot
04.94.58.06.52

D'Olives, Toulon - Christian, Charifa, G. Sébastien, ses enfants; Mariel;
Parents et amis
Ont la tristesse de faire part du décès de
Monsieur
Lucien SAGNOZ
La cérémonie aura lieu samedi 3 juin 2016, à 9 h, au complexe funéraire de Muses, suivie de la crémation au crématorium de Six-Fours. Visites possibles au funéraire de Saint-Martin.
PF Roblot
04.94.58.06.52

De Four-les-Plages
M^{me} Sonia Tranzéat, son épouse
Sylvie, Simon, Sidoné et Maël, ses enfants
Clément, Corentin, Célie et Malo, ses petits-enfants
Ainsi que l'ensemble de la famille, Chantal, tous ses proches et amis
Ont l'immense tristesse d'annoncer le décès de
Monsieur
Philippe TRANZÉAT
Capitaine de vaisseau
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite
Titulaire de la médaille de l'aéronautique navale
survenu le 31 mai 2016, à Ste-Fours-les-Plages, dans sa 68e année des suites d'une longue maladie.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 3 juin 2016, à 10 heures, en la salle d'oraison du crématorium de La Seyne-sur-Mer, suivie de la crémation. Un registre de signatures tiendra lieu de condoléances.
Ni fleurs ni couronnes.
PF Les Papillon
04.94.74.80.88

De Toulon
M^{me} Dominique Méaulle, son épouse
Sa famille
Ont le regret de faire part du décès de
Monsieur
Claude MÉAULLE
survenu le 10 mai 2016, à l'âge de 88 ans.
Les obsèques se sont déroulées dans l'intimité familiale, dans la Drôme.

De Hyères
Les familles de
Monsieur
Pierre LANTRUA
ont la douleur de faire part de son décès survenu le 30 mai 2016, à Colmar-les-Alpes, à l'âge de 79 ans.
La crémation aura lieu le vendredi 3 juin 2016, à 9 h 30, au crématorium de Vitouban.

De Garéoult, Toulon
Aline Fabrice, son épouse et M^{me} née Linda, sa fille
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants
Parents et amis
Ont la tristesse de faire part du décès de
Madame
Angèle LIMA
née MARINO
survenue à l'âge de 95 ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 3 juin 2016 à 10 h 30, en l'église de Garéoult, suivies de l'inhumation au cimetière de la commune.
PF Roblot
04.94.58.06.52

Mardi 16/20/16 - Var matin

Petite session d'assises avant l'été au palais de justice de Draguignan

Après une semaine de pause, la cour d'assises du Var entame aujourd'hui sa sixième session de l'année, au palais de justice de Draguignan. Une "petite" session de deux semaines, qui présideront alternativement les conseillers Benoît Delaunay et François Guyon.

Viol contesté à Nans-les-Pins

Une jeune fille de 24 ans qui s'enfuit pieds nus à travers bois au milieu de la nuit, et qui parcourt deux kilomètres pour rejoindre une cabine téléphonique à Nans-les-Pins, pour appeler au secours.

Les gendarmes qui ont répondu à son appel, dans la nuit du 23 au 24 août 2014, l'ont trouvée en état de choc, en pleurs et couverte de feuilles. Elle présentait des éraflures et des ecchymoses sur les membres. Employée depuis quelques jours dans un élevage de la commune, elle leur a indiqué qu'elle avait été violée par un collègue de travail.

Il s'était présenté dans la soirée devant son logement sur l'exploitation, au prétexte de discuter. Elle avait repoussé ses avances, mais il avait fini par prendre le dessus et à lui imposer des relations intimes. Profitant d'un moment de répit, elle s'était enfuie vers le village.

Au matin, Ion Ghilmei, un employé



La session durera deux semaines.

(Photo doc var-matin)

roumain de 33 ans, a confirmé l'existence de ce rapport intime, mais a nié toute violence ou contrainte. En fin d'instruction, tous deux sont restés sur cette opposition.

Jusqu'à mercredi devant la cour, Ion Ghilmei sera défendu par M^e Béran-gère Tur. Les intérêts de la jeune plaignante seront représentés par M^e Laure Bonnevalle-Haller.

Papy trop proche au Luc

Jeudi et vendredi, un homme de 51 ans, demeurant au Luc, comparaitra pour répondre de viols commis en 2014 sur son petit-fils âgé de 5 ans. C'est la fille de l'accusé qui a porté

plainte, après avoir recueilli les confidences inquiétantes de son petit garçon, sur les "gullis" que lui faisait son grand-père quand il le gardait le week-end.

Le grand-père a contesté certaines pratiques intimes sur l'enfant, mais en a progressivement reconnu d'autres. La récidive n'a pas été visée contre l'accusé, qui avait déjà été condamné en octobre 2007 pour des faits de délinquance sexuelle sur un mineur.

M^e Laurent Le Glaunec l'assistera pendant ce procès, où les parties civiles seront représentées par M^e Fanny Pierre et Laure Bonnevalle-Haller.

G. D.

Un vol à basse altitude a fait craindre un crash au large de Six-Fours

Ce sont des témoins qui ont donné l'alerte dans la soirée de samedi: un avion volant à basse altitude a été aperçu entre l'île des Embiez à Six-Fours et le cap Sicé de La Seyne.

Des requérants convaincus d'avoir aperçu un aéronef en difficulté ont décelé des flammes s'échappant des réacteurs, affirme-t-on du côté des secours.

Dans un premier temps, la vedette SNS 265 *Saint-Elime* de la SNSM de Bandol a notamment été engagée, en coordination avec le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée

(CROSS-MED) de La Garde. L'alerte a finalement pu être rapidement levée alors que la rumeur d'un possible crash naissait sur les réseaux sociaux.

L'avion repéré par les témoins inquiets était en fait un Falcon 50 de la Marine nationale - optimisé pour les vols de recherche en basse altitude - qui effectuait une manœuvre dans le cadre de sa mission de surveillance des approches maritimes, a-t-on appris auprès de la préfecture maritime de Méditerranée.

L'appareil a regagné la base aéronavale (BAN) de Hyères. E.M.

En bref

Immatriculation des véhicules

La préfecture du Var rappelle que les formalités d'établissement de cartes grises peuvent également être effectuées par les professionnels garages, concessionnaires et réseaux nationaux d'entretien de véhicules. La liste de ces 300 professionnels habilités dans le département du Var est disponible sur Internet à l'adresse suivante: www.ants.interieur.gouv.fr rubrique « où immatriculer votre véhicule? »

« Pour notre seule région, il signifie la suppression de 2000 emplois », explique Christian Estrosi. L'association des exploitants de la plage de Pampelonne, à Ramatuelle, chiffrait il y a quelques jours à 300 le nombre d'emplois directs impactés et autant d'emplois indirects sur cette zone. (Photos-Frank Tézet et C. B.)

Plus de 200 professionnels au Palais des festivals de Cannes. Des professionnels inquiets par un décret qui menace depuis 2006 (1) Déterminés à faire entendre leur voix aussi, aux élus locaux et au Gouvernement qui semble ne pas vouloir traiter le dossier. Ils sont venus de la France entière pour participer à la « Première convention nationale des plages de France ». L'idée, telle que la rappelle Thierry Grégoire, président de l'Union des métiers et des

industries de l'hôtellerie (Umih) saisonniers, organisateur de la convention : « Réfléchi à comment amender le décret plage afin qu'il corresponde à la réalité économique et touristique de notre pays ».

Les professionnels insistent : ils ne sont pas à proprement parler contre le décret qui, depuis 2006, n'a pas été appliqué.

« Mais nous souhaitons que tout le monde prenne conscience qu'en l'état, sa mise en œuvre et son coût financier

sont trop compliqués pour les professionnels ».

Des plagistes donc mais aussi des maires ont été invités à participer à cette rencontre qui devrait se concrétiser, aujourd'hui, par la rédaction de propositions et d'une motion. La journée d'hier a permis à quelques maires de s'exprimer sur le sujet. David Lisnard, pour Cannes, a expliqué que l'application de ce décret « qui est un déni de la démocratie », équivaldrait à la suppression de deux cents emplois.

En fin de semaine dernière, les plagistes de Pampelonne s'étaient préalablement réunis à Saint-Tropez, où ils étaient plus de 400.

Hier tout ce monde attendait aussi la venue du président de la Région, Christian Estrosi, et ses propositions. « J'ai écrit à Manuel Valls, lui demandant de ne pas faire appliquer le décret sans que notre géographie et les spécificités de notre région soient prises en compte », a-t-il expliqué avant de proposer qu'à la prochaine réunion du

schéma régional du tourisme, les plagistes participent en intégrant une commission.

Un vote à l'assemblée régionale

« Sachez aussi que le 24 juin, la majorité de l'assemblée régionale votera une délibération allant dans le sens d'une amélioration de ce décret ». Le patron de la Région Paca a dit également regretter que ce décret ne prenne pas en compte une situation générale mais considère le littoral

plage après plage, en souhaitant réduire chacune d'entre elle de 20 % de sa surface. « Je pense que vous devriez aussi participer au schéma du territoire et à celui de l'économie pour donner votre point de vue sur la question », a-t-il ajouté.

Pour conclure, avec malice, « peut-être que tout cela nous permettra de gagner du temps à l'horizon 2017... »

CHRISTÈLE BURLOT
cburlot@nicomedia.fr

1. Le décret plage a été signé sous Jacques Chirac par le gouvernement De Villepin.

Assises : le palefrenier nie avoir abusé de l'écurière à Nans

L'opposition entre l'accusé et la plaignante a été entière, hier devant la cour d'assises du Var, à l'ouverture du procès pour viol de Ion Ghilimeț.

Ce Roumain de 33 ans, garçon d'écurie dans un élevage de Nans-les-Pins, a admis sans difficulté avoir eu des rapports intimes, dans la nuit du 23 au 24 août 2014, avec Mélanie.

Barricadée dans les toilettes

Mais contrairement à ce qu'affirme cette écurière de 26 ans, récemment arrivée sur l'exploita-

tion au moment des faits, il conteste avoir abusé d'elle. Mélanie, monitrice d'équitation, a expliqué que son collègue de travail s'était présenté vers 22 heures devant son logement, avec un pack de bières.

« On a discuté, mais il me faisait des avances verbales sans trop de détours ».

Elle l'avait éconduit au prétexte d'aller se coucher, mais il était revenu un quart d'heure plus tard, pour reprendre le téléphone qu'il avait oublié.

« Il est entré, et il a tout de suite fermé ma porte à clé. Il était de

plus en plus pressant. A un moment il est sorti uriner, en fermant la porte à clé. Je ne pouvais pas sortir, alors je me suis enfermée dans les toilettes ».

Traces de lutte

Les gendarmes ont constaté que la porte des toilettes avait bien été défoncée. S'ils ont noté dans le studio de la jeune femme un désordre « habituel », l'une des lattes du canapé tout neuf était cassée, ainsi qu'un cendrier, « pouvant laisser penser à une altercation ».

« Il m'a prise par le bras pour me

sortir des toilettes en me traînant sur le sol, et m'a poussée violemment sur le canapé. Il me coinçait le cou avec ses jambes, et serrait tellement fort que j'avais du mal à respirer. J'ai eu peur. Je l'ai laissé faire ».

Fuite à travers bois

Mélanie a mis à profit un moment d'inattention de Ion pour s'enfuir dans les bois. « Mon idée était de me cacher, de disparaître ».

Elle a marché pieds nus environ deux kilomètres, pour rejoindre le village vers 3 heures du matin,

et appeler les gendarmes depuis une cabine publique.

Arrêté au petit matin, Ion avait affirmé avoir pensé que la jeune femme était consentante, dans la mesure où elle n'avait rien dit. « Peut-être que je n'ai pas dit non par la parole, mais il y a eu au moins une demi-heure de bagarre ».

L'accusé sera interrogé aujourd'hui sur les faits, notamment sur ce qui, à son avis, a motivé la fuite de la plaignante à travers bois, et sur les traces de violence relevées sur elle.

G. D. +

Nord 31 mai 2016